



APPEL D'OFFRES

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES SUR SABLE 2025/26 & 2026/27

***CONCESSION DE LA MISSION DE
COORDINATION ET DE PROMOTION DU
CHAMPIONNAT***

OBJET

Appel d'offres de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) pour la concession de la mission de coordination et de promotion du Championnat de France des Courses sur Sable pour les saisons 2025/26 et 2026/27.

PRÉAMBULE

Madame, Monsieur,

La FFM, Fédération délégataire du Ministère des Sports, a en charge, l'organisation et le développement de la pratique moto en France (sport et loisir). En application de L.131-14 et suivants du code du sport, la FFM a reçu délégation, notamment, pour délivrer les titres de Champion de France.

Pour les Courses sur Sable, la FFM organise un cycle d'épreuves dénommé « Championnat de France des Courses sur Sable ». La FFM souhaite promouvoir et développer la notoriété de ce Championnat et plus largement de la discipline auprès du grand public.

A ce titre, la FFM entend concéder la coordination logistique et commerciale de ce Championnat à un Coordinateur, qui aura pour mission la mise en place de mesures destinées à améliorer l'homogénéité des épreuves sur le plan promotionnel. Ces mesures étant financées par la FFM et des partenaires institutionnels et commerciaux qui seront démarchés par le Coordinateur. Il aura en outre la responsabilité d'accompagner et d'assister les moto-clubs organisateurs d'une manche du Championnat de France des Courses sur Sable afin de garantir le plus haut niveau d'organisation.

CONDITIONS PRÉALABLES

Il convient de noter que la concession de cette exclusivité repose sur 8 conditions préalables :

- **Promotion / Communication** : Le Coordinateur devra proposer un cahier des charges promotionnel aux moto-clubs organisateurs. Ce dernier définira précisément les contributions respectives du Coordinateur et des moto-clubs organisateurs pour l'organisation d'une épreuve ainsi que le schéma de partage des droits commerciaux (partenariat, billetterie, droits média, etc.). Le Coordinateur y développera un plan de communication détaillé, comprenant les relations presse, dont la mise en œuvre permettra de valoriser et de développer la notoriété du Championnat de France des Courses sur Sable. Sans que cette liste ne soit exhaustive, peuvent être détaillées les actions suivantes :
 - Création des affiches du championnat ;
 - Relations presse (gestions des accréditations, rédaction des communiqués, etc.) ;
 - Animation des réseaux sociaux et du site internet dédié ;
 - Production de vidéos (format, nombre par épreuve et support de diffusion) ;
 - Réalisation de pages de publicité (fréquence et type de support de parution) ;
 - Activation des partenariats et visibilité sur site ;
 - Production d'un live TV ;
 - Etc.

- **Prospection de partenaires** : le Coordinateur effectuera le démarchage de partenaires qui en contrepartie d'un apport financier et/ou matériel pourront être présents sur le Championnat de France des Courses sur Sable selon des modalités définies entre les partenaires, la FFM et le Coordinateur. Le Coordinateur s'engage à échanger régulièrement avec la FFM sur les prospects potentiels du Championnat ainsi que sur le montant des partenariats à conclure, les contrats de partenariats étant conclus entre les partenaires et la FFM directement.
- **Support technique et logistique aux moto-clubs organisateurs** : au-delà de sa mission de promotion, le Coordinateur devra également apporter son concours aux moto-clubs organisateurs, qui se matérialisera a minima six mois avant le début de la saison par la rédaction d'un manuel organisateur et une visite préalable sur le site de chaque épreuve. Ce support devra également porter sur l'organisation du paddock, du parc de ravitaillement, du village commercial et du déploiement de la signalétique dont il aura éventuellement la charge du stockage et du transport.
- **Relations pilotes/teams** : le Coordinateur assurera une communication régulière et fluide, notamment pour transmettre les informations importantes et les mises à jour liées au Championnat. Il devra agir avec impartialité, équité et professionnalisme en toutes circonstances.
- **Élaboration du calendrier** : le Coordinateur, de par son contact régulier avec les moto-clubs organisateurs et sa vision stratégique pour le développement de la discipline, apportera son concours à la Commission des Courses sur Sable, qui assumera seule la responsabilité finale de l'élaboration d'un calendrier tenant compte du Championnat du Monde FIM des Courses sur Sable.
- **Respect du pouvoir sportif** : le Coordinateur s'engage à respecter l'autorité de la FFM en tant qu'organisme bénéficiant du pouvoir sportif exclusif sur le Championnat, pouvoir représenté par la Commission des Courses sur Sable et par les officiels présents sur les épreuves. A ce titre, le Coordinateur s'engage à n'interférer en aucune manière dans la gestion sportive des épreuves et à se conformer en toutes circonstances aux règles applicables et notamment son code sportif, son code de discipline et d'arbitrage, ainsi que les règles générales relatives aux épreuves de courses sur sable et le règlement du Championnat, édictées par la FFM.
- **Conflit d'intérêts** : afin de s'assurer du bon déroulement du championnat, il est entendu que le Coordinateur ne devra avoir aucun lien direct ou indirect avec un team ou des pilotes engagés au Championnat de France des Courses sur Sable.
- **Modèle économique** : il repose sur un équilibre financier permettant de garantir la viabilité de la mission du Coordinateur et de financer l'ensemble de ses actions logistiques et promotionnelles. Le Coordinateur attachera à sa candidature un budget qui intègrera les paramètres suivants :
 - la FFM reversera au Coordinateur une part fixe des engagements pilotes perçus, correspondant à 3€ par engagement ;
 - le Coordinateur devra générer les revenus commerciaux nécessaires pour financer le reste de sa mission et de ses actions. Ces revenus pourront provenir, sans que cette liste ne soit exhaustive, des partenaires, des droits média, des recettes du village commercial, d'une offre VIP et toute autres initiatives destinées à générer des revenus complémentaires.Le Coordinateur s'engagera à gérer la mission dans le respect de ce modèle économique et à faire preuve de transparence financière, notamment en transmettant un rapport financier détaillé

à la FFM à l'issue de chaque saison.

ATTENTES DE LA FFM

Au-delà de ces conditions préalables, la FFM examinera les dossiers de candidature sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Expérience événementielle dans l'univers du tout-terrain et plus spécifiquement des courses sur sable ;
- Vision stratégique visant à développer la discipline sur le territoire, en assurer la stabilité économique et la médiatisation ;
- Capacité à mobiliser un réseau de partenaires déjà engagés dans le projet ;
- Qualité du plan de communication et du support apporté aux moto-clubs organisateurs ;
- Rapport qualité / prix des prestations apportées aux moto-clubs organisateurs.

PROCÉDURE

Les soumissionnaires devront remettre leur proposition par courrier recommandé avec AR, cachet de la poste faisant foi, au plus tard le **lundi 3 mars 2025**.

A l'issue de cette 1ère étape, la FFM retiendra la ou les meilleures propositions selon les critères susmentionnés.

La FFM pourra ensuite organiser entre la ou les propositions retenues un deuxième tour après avoir explicité à chacun des soumissionnaires les éléments de leurs candidatures pouvant être améliorés. La FFM pourra également organiser des entretiens.

Nous rappelons que la FFM se réserve le droit :

- De déclarer infructueuse la consultation si elle n'a obtenu aucune candidature ou uniquement des candidatures irrecevables ou inappropriées dont il est considéré qu'elles ne présentent pas des garanties suffisantes pour satisfaire le besoin exprimé ;
- Ou de ne pas donner suite à la consultation.

La FFM informera l'ensemble des soumissionnaires de son choix définitif au plus tard le **lundi 14 avril 2025**.

CONTACT

M. Adrien LEROUSSÉAU
Responsable Marketing & Partenariats
01.49.23.77.04 - 06.27.65.24.39
alerousseau@ffmoto.com

Fédération Française de Motocyclisme
74 Avenue Parmentier, 75011, Paris, France